

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2025-009

Budget primitif 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril 2025 à 10 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical du SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc s'est réuni dans la salle du Conseil à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 mars 2025.

Participants

Présents :

M. DUMOULIN Jean-Marc, M. ASTRUC Thierry, M. SABATIER Robert, Mme ROUYER Bouchra, M. RIQUET Alain, M. OF Jacques, Mme GIBERT Janine, M. MEJA Frédéric, Mme GOUSMAR Isabelle, M. SARRAU Bertrand, M. LENORMAND Benjamin, M. POUYDEBAT Jean-Louis, M. BOUTRY Pascal,

Absents :

Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme DAUBET Anne-Laure, M. VERDEAU BORNE Sébastien, M. BERTORELLO Pierre.

Membres ayant donné pouvoir :

M. CHOLOT Éric a donné pouvoir à M. POUYDEBAT Jean-Louis.

Secrétaire de Séance : Mme ROUYER Bouchra

Membres en exercice - 19 | Membres présents - 13 | Pouvoirs - 01 | Membres absents – 05

Exposé

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2025 et rappelle qu'il est équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Caractère général (011)	
60612	Electricité 4 000.00 €
6064	Fournitures administratives 500.00 €
611	Lixiviats 2025 354 000.00 €
61521	Entretien terrains 11 000.00 €
61558	Astreinte et suivi des équipements (HES) 6 000.00 €
6156	Maintenance équipements 6 000.00 €
6161	Assurances 6 000.00 €
62268	Autres honoraires, conseil (ECOGEOS) 21 000.00 €
6234	Receptions 1 000.00 €
6262	Frais télécommunications 500.00 €
6281	Concours divers (HGI) 200.00 €
62878	Remboursement de frais 200.00 €
6288	Autres services extérieurs 20 000.00 €
63512	Taxes foncières 500.00 €
TOTAL 430 900.00 €	

Charges personnel (012) - cf détail	
6218	Personnel extérieur (CCVA, Mairie Villemur) 25 000.00 €
TOTAL 25 000.00 €	

Autres charges (65)	
65311	Indemnités 30 000.00 €
65313	Cotisations retraite élus 2 500.00 €
65888	Autres charges (excédent) 220 376.89 €
TOTAL 252 876.89 €	

charges financières (66)	
66111	Intérêts emprunts 0.00 €
TOTAL 0.00 €	

dotations provisions (67)	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) 500.00 €
TOTAL 500.00 €	

dotations provisions (68)	
681	Prévision non paiement anciens titres 0.00 €
TOTAL 0.00 €	

Virement à la section d'investissement (023)	
	Virement vers section investissement 31 387.11 €
TOTAL 31 387.11 €	

Amortissements (042)	
6811	Dotation aux amortissements 3 000.00 €
TOTAL 3 000.00 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 743 664.00 €

RECETTES

Dotations et participations (74)	
74	Participations des collectivités 461 961.00 €
TOTAL 461 961.00 €	

Autres produits de gestion courante(75)	
75	Redevances 24 335.39 €
TOTAL 24 335.39 €	

Résultat de Fonctionnement 2024 reporté (002)	
	Report 2024 257 367.61 €
TOTAL 257 367.61 €	

RECETTES FONCTIONNEMENT 2025 743 664.00 €

DEPENSES

Equipement	
203	Etudes 10 000.00 €
21	Travaux 30 000.00 €
TOTAL 40 000.00 €	

DEPENSES INVESTISSEMENT 2025 40 000.00 €

RECETTES

1068	Affectation de résultat - €
TOTAL - €	

Amortissement (040)	
1641	Amortissements 3 000.00 €
TOTAL 3 000.00 €	

Virement de la section fonctionnement (021)	
	Virement section fonctionnement 31 387.11 €
TOTAL 31 387.11 €	

Résultat d'investissement 2024 reporté (001)	
	Report 2024 5 612.89 €
TOTAL 5 612.89 €	

RECETTES INVESTISSEMENT 2025 40 000.00 €

Décision

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2025-004 en date du 09 avril 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 ;
Vu la délibération n°2025-005 en date du 09 avril 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 ;
Vu la délibération n°2025-006 en date du 09 avril 2025 portant approbation du compte administratif 2024 ;
Vu la délibération n°2025-007 en date du 09 avril 2025 portant affectation du résultat de l'exercice 2024.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 par chapitre en fonctionnement et en investissement, tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats Du Vote

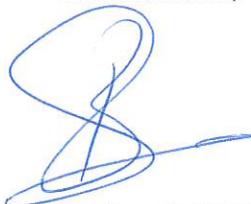
Votants – 14 | Pour – 14 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Mairie de Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire,



Bouchra ROUYER



Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Marc DUMOULIN